

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE**

**ENQUETE PUBLIQUE**

**préalable à la déclaration d'utilité publique relative aux travaux de prélèvement et de dérivation des eaux et l'instauration des périmètres de protection autour du captage des sources « Bénédice », « Borie (Nogier) » et « Fontbonne », situées sur la commune de SAINT-ANDÉOL-DE-VALS ainsi qu'à l'institution d'une servitude de passage permettant l'exécution des travaux, l'exploitation et l'entretien des ouvrages de captage**

**ENQUETE PARCELLAIRE**

**Relative à la déclaration de cessibilité des terrains nécessaires à ces travaux**

**AVIS**

LE MAIRE,

A l'honneur d'informer le public que, conformément aux arrêtés du Préfet de l'Ardèche n°07-2018-10-02-001, 07-2018-10-02-002 et 07-2018-10-02-003 en date du 2 octobre 2018 ; et n° 07-2018-10-08-004, 07-2018-10-08-005 et 07-2018-10-08-006 en date du 10 octobre 2018, l'ouverture d'une enquête publique et d'une enquête parcellaire a été ordonnée.

Ces enquêtes concernent la déclaration d'utilité publique relative aux travaux de prélèvement et de dérivation des eaux et l'instauration des périmètres de protection autour du captage des sources « Bénédice », « Borie (Nogier) » et « Fontbonne », situées sur la commune de SAINT-ANDÉOL-DE-VALS et à l'institution d'une servitude de passage permettant l'exécution des travaux, l'exploitation et l'entretien des ouvrages de ces captages ; ainsi que la déclaration de cessibilité des terrains nécessaires à ces travaux

Les projets ci-dessus avec les pièces à l'appui seront déposés en mairie de SAINT-ANDÉOL-DE-VALS pendant 18 jours, **du 9 au 26 novembre 2018**, afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux et aux jours où le commissaire enquêteur recevra le public.

Le dossier d'enquête sera accessible sur le site internet de la préfecture de l'Ardèche, à l'adresse <https://www.ardecche.gouv.fr/> à la rubrique : Publication / Annonces & Avis / Enquêtes publiques / Captage Bénédice à St Andéol de Vals / Captage Borie (Nogier) à St Andéol de Vals / Captage Fontbonne à St Andéol de Vals ; pendant la durée de l'enquête publique.

Un commissaire enquêteur, désigné à cet effet dans les arrêtés susvisés, recevra **en mairie de SAINT-ANDÉOL-DE-VALS (Ardèche)** :

- Le vendredi 9 novembre 2018, de 9h à 12h,
- Le lundi 26 novembre 2018, de 9h à 12h

les observations qui pourraient être faites sur lesdits projets.

Les observations pourront également être faites soit sur les registres prévus à cet effet et déposés en mairie, soit adressées par écrit au commissaire enquêteur en mairie de SAINT-ANDÉOL-DE-VALS, siège de l'enquête, soit à l'adresse courriel suivante : [enquete.publique.seba04@gmail.com](mailto:enquete.publique.seba04@gmail.com)

A SAINT-ANDÉOL-DE-VALS, le 23/10/18

Le Maire, Bernard MEISS

Cachet de la mairie

